

Le centre aéré en construction

Au sommaire

- # L'éclairage public
- # Les travaux Les Caves / La Leu
- # La commission environnement
- # Les rythmes scolaires
- # L'agenda





EDITO

Le Conseil Municipal vient de voter le budget pour 2018. Malgré un programme d'investissement important et des mesures contraignantes de la part de l'État comme la suppression de nombreux contrats aidés, nous avons choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Nous essayons de contenir nos dépenses courantes et recherchons toutes les aides financières que nous pouvons. C'est un effort constant que nous menons conjointement avec les personnels territoriaux et les différentes structures qui œuvrent dans notre commune.

Vous allez participer à cet effort à partir du 1^{er} juillet 2018. Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, la concertation a été menée pour mettre en place une expérimentation concernant la réduction de l'éclairage public la nuit. Un article de ce bulletin vous précise les arguments qui nous ont décidés à prendre cette mesure.

Depuis de nombreuses années, les habitants des quartiers Les Caves/La Leu étaient en attente du passage de l'assainissement. La loi et la volonté de mieux protéger notre environnement sont à l'origine de ces travaux menés par le Syndicat SEAP qui a la compétence autour de ces questions. La commune, quant à elle, mènera dans la foulée une étude pour établir une programmation de travaux concernant la voirie dans ces quartiers.

Après un hiver plutôt humide, nous attendons avec impatience le retour des beaux jours. Avec eux revient aussi la période du fleurissement que nous allons amplifier pour embellir notre cadre de vie. Nous comptons sur vous pour nous accompagner dans cette voie.

Je n'hésite pas à réécrire le paragraphe de l'an dernier : « Profitez bien des beaux jours en famille, entre amis, avec vos voisins. Ce sont les petites actions du quotidien qui permettent de donner du sens à la vie que nous partageons ensemble. »

Votre maire
Didier Vuadelle

Réflexions relatives à la réduction de l'éclairage public la nuit ● ● ●

Votre commune dispose à ce jour de 781 points lumineux. Le coût de l'éclairage public en 2016 était de 53 595 €.

La loi dite Grenelle indique que « les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou un trouble aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant

un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de préventions, de suppressions ou de limitations ». Le code de l'environnement considère comme pollution les sources lumineuses d'origine anthropique (L219-8). Enfin, « il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer

à la protection de l'environnement, y compris nocturne » (L110-2).

La commission travaux proposera donc au prochain conseil municipal de mai 2018 l'extinction de l'éclairage public en semaine (sauf les vendredi et samedi soir) de 23h à 5h. L'économie générée sera d'environ 16 200 € par an.

Les finances communales

Fonctionnement / investissement	En milliers d'euros	Euros par Lubinois	Euros par habitant d'Eure-et-Loir
A. Recettes de fonctionnement	3 626	876	868
B. Dépenses de fonctionnement	3 014	728	754
R = Résultat comptable : A - B	612	148	114
a. Ressources d'investissement	2 417	584	347
b. Dépenses d'investissement	1 401	339	263
E = Besoin ou capacité de financement (b-a)	-1 016	-245	-84
Résultat d'ensemble R - E	1 628	393	198
Fonds de roulement	2 105	509	267

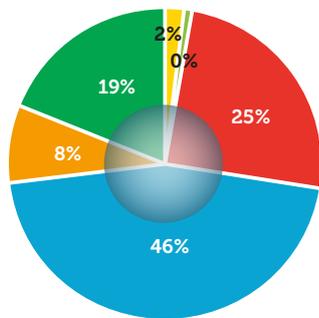
Autofinancement	Euros par Lubinois	Euros par habitant d'Eure-et-Loir
Excédent brut de fonctionnement	197	176
Capacité d'autofinancement (CAF)	182	159
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	128	100

Endettement	Euros par Lubinois	Euros par habitant d'Eure-et-Loir
Encours total de la dette au 31 décembre	3,44	3,14
Annuité de la dette	0,36	0,44

Taux votés pour les impôts locaux	Euros par Lubinois	Euros par habitant d'Eure-et-Loir
Taxe d'habitation	9,40%	14,06%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,33%	19,21%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,59%	51,95%

Taux de Saint-Lubin inchangés depuis plus de 20 ans

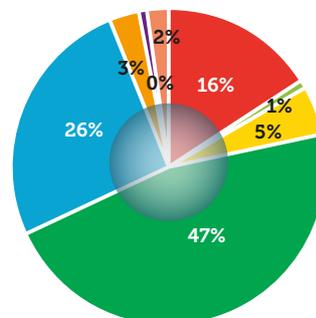
Recettes de fonctionnement réalisées en 2017



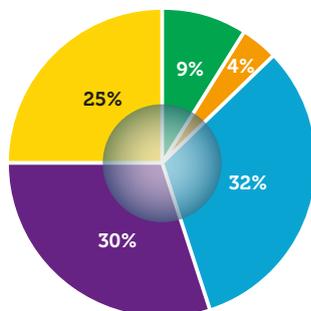
- Charges à caractère général : 770 104 €
 - Charges de personnel et frais assimilés : 1 415 387 €
 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 231 361 €
 - Autres charges de section courante : 576 205 €
 - Charges financières : 66 242 €
 - Charges exceptionnelles : 920 €
- Totaux : 3 060 218 €**

Dépenses de fonctionnement réalisées en 2017

- Résultat de fonctionnement reporté : 689 320 €
 - Atténuations de charges : 45 776 €
 - Produits des services, du domaine et ventes divers : 226 520 €
 - Impôts et taxes : 2 031 767 €
 - Dotations, subventions et participations : 1 142 492 €
 - Autres produits de gestion courante : 128 590 €
 - Produits financiers : 19 €
 - Produits exceptionnels : 97 474 €
- Totaux : 4 361 958 €**



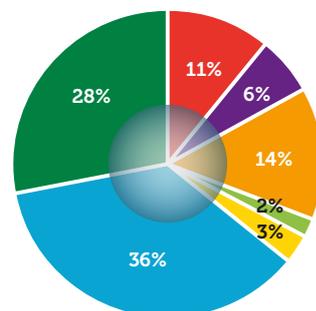
Recettes d'investissement réalisées en 2017



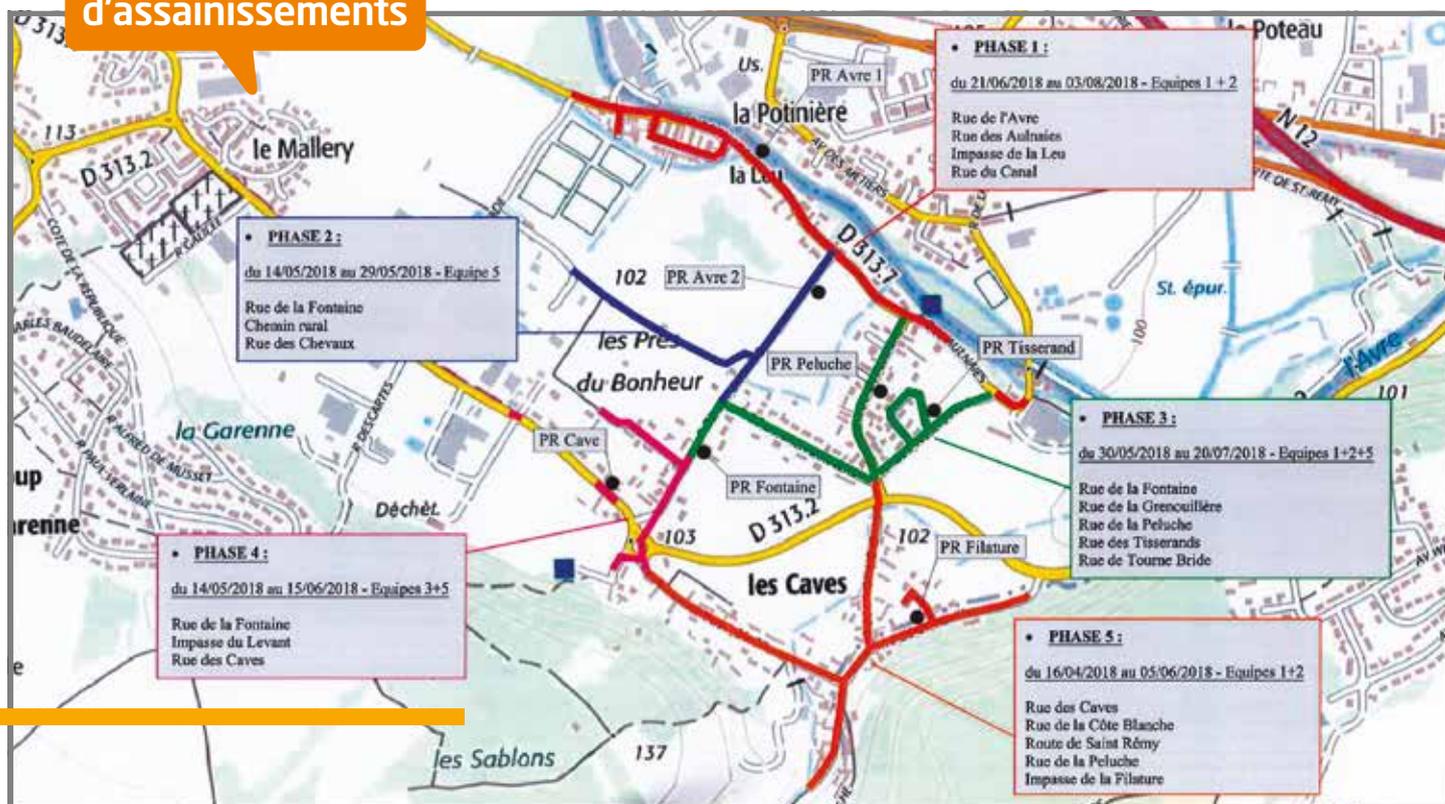
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 231 361 €
 - Opérations patrimoniales : 92 702 €
 - Dotations, fonds divers et réserves : 774 546 €
 - Subventions d'investissement : 719 345 €
 - Emprunts et dettes assimilées : 600 000 €
- Totaux : 2 417 953 €**

Dépenses d'investissement réalisées en 2017

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 167 331 €
 - Opérations patrimoniales : 92 702 €
 - Emprunts et dettes assimilées : 225 636 €
 - Immobilisations incorporelles : 35 914 €
 - Subventions d'équipement versées : 52 770 €
 - Immobilisations corporelles : 562 120 €
 - Immobilisations en cours : 432 209 €
- Totaux : 1 568 682 €**



Plan de phasage des travaux d'assainissements



Focus sur la Commission de l'Environnement, du Patrimoine et du Cadre de vie

Notre choix de la définition de cette commission est la protection, l'amélioration et la création de tout ce qui peut concourir à notre « mieux vivre et mieux être » en termes d'immédiateté à court, moyen ou long terme ; bien entendu, la protection de notre patrimoine y participe pleinement.

CECI ÉTANT POSÉ, COMMENT FONCTIONNE NOTRE GROUPE DE TRAVAIL :

Les propositions d'étude émanent de chaque membre en fonction des besoins connus ou supposés. Elles sont basées sur l'observation de notre commune et des remarques de nos concitoyens.

Nous en choisissons une ou deux que nous étudions en sous-groupe. Le délai et la faisabilité sont également examinés par les autres commissions. Ces projets doivent être raisonnés et raisonnables car devant s'inscrire dans un budget municipal... d'où parfois une relative notion de temps pour en voir l'aboutissement !

Quelques grands thèmes

L'eau, les déchets, la forêt, la protection des animaux, le « confort » des Lubinois...

Autres sujets : La protection et la mise en valeur de notre patrimoine culturel, industriel et historique.



En résumé notre cheminement est :

- # Recueil de l'information
- # Proposition d'un ou deux « sujets »
- # Détermination de l'objectif à atteindre
- # Détermination de la stratégie à mettre en œuvre pour l'atteindre
- # Analyse des moyens nécessaires à la stratégie pour atteindre l'objectif
- # Mise en forme du projet.



Frelons asiatiques : que faire en présence d'un nid ?



Le frelon asiatique est arrivé il y a plusieurs années en France. Ce n'est pas une espèce locale.

La prédation importante de ce frelon a une incidence sur les espèces autochtones (notamment les abeilles) et peut causer des dégâts plus ou moins importants sur la biodiversité locale. L'espèce non seulement s'est très bien acclimatée, mais s'est aussi multipliée, en raison d'un taux de reproduction élevé et à l'absence de prédateurs. C'est pourquoi, avec la chute des feuilles en période d'automne et d'hiver, certains habitants ont eu la surprise de découvrir des nids imposants de frelons dans les arbres.

Vous avez localisé un nid ?

QUE DOIT-ON SAVOIR :

« UN NID = 150 NOUVELLES REINES FONDATRICES »

Comment reconnaître le frelon asiatique ?

Long de 20 à 25 millimètres pour les ouvrières, jusqu'à 30 mm pour les reines, à dominante noire, une large bande jaune-orange sur l'abdomen et les pattes jaunes

aux extrémités, le frelon asiatique est un peu plus petit que le frelon européen.

Son nid de forme sphérique ou ovale peut atteindre jusqu'à 1 m de diamètre. Il est souvent accroché à des hauteurs importantes, mais aussi sous un abri aéré.

Les facteurs de risques :

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux et agressif envers l'homme que tout autre hyménoptère (guêpe, frelon européen, abeille) tant qu'il n'est pas dérangé et qu'on ne s'approche pas de son nid. Auquel cas, il peut attaquer en groupe. Son venin n'est pas particulièrement toxique, en revanche son aiguillon peut traverser les tissus épais et piquer en profondeur (1 cm) et surtout pulvériser du venin à distance. Seul un choc est à craindre chez les personnes qui sont allergiques aux piqûres de ces insectes.

À ce jour, la quasi-totalité des attaques de frelons asiatiques sur l'homme en France ont eu lieu à proximité de nids actifs ou de nids décrochés, mais incomplètement détruits, voire accidentellement lors de travaux de jardinage ou d'entretien d'espaces verts.

QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES ?

- En prévention, il convient d'être prudent et de ne pas s'approcher à moins de 5 m du nid.
- Ne prenez pas le risque de détruire le nid vous-même, faites appel à des professionnels.
- Il n'y a pas d'urgence à enlever un nid de frelons découvert à l'automne, ce nid est présent depuis plusieurs mois, il faut prendre le temps de faire analyser sa dangerosité.
- La destruction des nids en hiver (à partir de novembre) n'est d'aucune utilité car les jeunes fondatrices fécondées ont déjà quitté le nid. La population restante va périr avec les gelées hivernales. Les quelques fondatrices pouvant rester dans le nid durant l'hiver ne seront très certainement pas aptes à recommencer un cycle.
- Le nid de frelons non détruit ne sera pas réinvesti l'année suivante. Il y a peu de probabilité qu'un nid se reconstruise à proximité immédiate de l'ancien nid l'année d'après. Le nid se dégradera naturellement avec la pluie et les oiseaux.

Guide de bonne conduite des propriétaires d'animaux



Les animaux font partie de notre vie. Le chien ou le chat, fidèles compagnons, partagent avec nous l'espace urbain.

La municipalité œuvre avec vigilance pour une cohabitation harmonieuse entre les Lubinois et nos amis les bêtes, à travers des campagnes éducatives et de civisme (cf. précédents bulletins).

Nous avons tous à cœur le bien-être de nos animaux de compagnie, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les désagréments. C'est avec la participation de chacun que nous mènerons à bien ces objectifs pour une ville plus belle, plus agréable à vivre et plus durable.

LES CHIENS

Avec une espérance de vie moyenne d'environ dix ans, le chien a la réputation d'être le meilleur ami de l'homme. Son adoption doit cependant être réfléchie et le choix de sa race adapté au mode de vie du propriétaire. N'hésitez pas à demander conseil à votre vétérinaire.

Identification

Depuis 1999, l'identification est obligatoire pour les chiens de plus de quatre mois. Elle est assurée par un vétérinaire. Cette identification permettra, en cas de perte ou de fugue de remonter facilement jusqu'à vous. Si en revanche, l'animal n'est pas identifié, il sera considéré comme errant et placé en fourrière. Il est également recommandé d'ajouter une médaille ou un collier à votre chien, précisant son nom, votre adresse et téléphone.

En cas de fuite de l'animal

Le chien doit être tenu en laisse (même les « gentils ») lorsqu'il circule sur la voie publique ou dans un espace public. En application des pouvoirs de police du maire, il organise la prise en charge des chiens en état de divagation. Ceux-ci sont emmenés par une société spécialisée à la fourrière animale qui procédera à la recherche du propriétaire en vue de lui restituer l'animal (moyennant remboursement des frais de fourrière).

La loi considère qu'un animal domestique est en état de divagation lorsqu'il se trouve éloigné à plus de 100 mètres de son maître. Indépendamment des risques civils auxquels vous vous exposez.

L'article 1385 du code civil stipule que « *le propriétaire d'un animal est responsable du dommage qu'il a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.* ».

Déjection canine

Dans l'intérêt de tous (éviter les accidents de glissade, par exemple) La commune a installé sur son territoire des distributeurs de sachets pour ramasser les déjections.

En cas de manquements, devons-nous, un jour, en arriver à la taxe ?

En l'absence de distributeur sur votre itinéraire de promenade pensez à emporter un sachet pour recueillir ces déjections.

LES CHATS

Comme pour les chiens l'identification des chats est obligatoire en cas de cession ou de don : Demandez conseil à votre vétérinaire.

Responsabilité des propriétaires de chats

Avant d'adopter un chat sachez que celui-ci requiert du temps et des soins au quotidien. Pendant les quelques 15 années en moyenne de sa vie. Côté vaccinations, suivez les conseils de votre vétérinaire.

Un problème particulier tient à la propension des chats à s'affranchir, contrairement aux chiens, des limites territoriales de propriété de maître.

Est considéré comme chat en état de divagation « tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ».

Les nuisances des chiens et des chats sur les espaces verts

La divagation sans contrôle de nos amis à quatre pattes occasionne des dégâts aux plantations :

Piétinement, trous dans les massifs floraux, morsures sur les troncs et branches basses, brûlures des végétaux dues à l'urine et aux déjections...

Le passage des tondeuses sur une pelouse souillée n'a rien d'agréable pour les jardiniers !



“ Cimetièrre sans pesticide ”

Éviter l'apparition des mauvaises herbes dans nos cimetières était réaliste avec les herbicides chimiques, c'est moins simple dans le cadre du « Zéro phyto ».

Pour répondre aux nouvelles contraintes d'entretien nous avons donc revu une partie notre technique.

Des espaces inter-tombes ont été bétonnés, des contre-allées ont été purgées et de nouveaux gravillons ont ensuite été étalés. Ces espaces seront entretenus par désherbage thermique.

Les surfaces ensablées viennent d'être ensemencées. Elles passeront par une phase

de levée avant de fleurir cet été. Une nouvelle pelouse sera également semée dans les semaines à venir.

Nous espérons que vous saurez apprécier ces nouveaux aménagements et vous incitons à participer au fleurissement et à l'entretien naturel de vos tombes.



OMISSION... RÉPARATION...

Nombre d'entre-vous, nous ont dit avoir cherché l'article se rapportant à la photo de l'oiseau en page de couverture du bulletin N°87 d'octobre.

D'article, il n'y en avait point...

Ce cliché réalisé à l'étang de Tranchevilly, apporte la certitude que nous n'avons pas imaginé cette installation pour rien.

Le radeau que nous avons installé à l'attention des sternes de passage a été utilisé dès la première saison. Nous allons poursuivre nos actions NATURE sur ce secteur, en installant au printemps un « poste d'observation » pour les amoureux de notre « Dame Nature ».

Vos séances de conseil municipal

Ce qui suit est un résumé du compte-rendu de la séance du 28 mars 2018

18 membres présents et 6 procurations sur 27 membres

Le Conseil municipal approuve, à la majorité, LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :
 # de la commune réf : 2018D013
 # de la caisse des écoles réf : 2018D014

La commission finances ayant émis un avis favorable, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que LES COMPTES DE GESTION 2017 :
 # de la commune réf : 2018D015

de la caisse des écoles réf : 2018D016
 dressés par le receveur pour l'exercice 2017, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vu le compte de gestion conforme de Monsieur le Trésorier présenté, le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte LES RÉSULTATS DE 2017 réf : 2018D017 de la manière suivante :

		Investissement	
		Dépenses	Recettes
001	Résultat d'investissement reporté		849 271,80 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		344 622,43 €
		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		957 117,76 €

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité LES BUDGETS PRIMITIFS :

- # communal 2018 réf : 2018D018
- # de la caisse des écoles 2018 réf : 2018D020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, n'augmente pas LES TAUX D'IMPOSITION 2018 réf : 2018D019 pour 2018.

Taxe d'habitation	9,40 %
Taxe foncière bâti	21,33 %
Taxe foncière non bâti	31,59 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder le terrain - parcelle zh0082 - rue Descartes réf : 2018D021 au prix de : 28 000,00 euros à Monsieur BESNARD Loïc,

Le Conseil municipal, à la majorité, décide d'acquérir les terrains - parcelle AE0197 - 1 rue du 8 Mai et parcelle AE885 - rue de la Paix réf : 2018D022, au prix de 130 000,00 € pour la propriété RIOULT, et 32 000,00 € pour la propriété SCELLES (les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre du

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT 2018 réf : 2018D023 auprès du Conseil départemental pour :

Travaux de voirie :
 Montant estimatif : 54 495,50 € ht (68 994,60 € ttc)

Subvention Conseil Départemental - FDI : 30%
 Début des travaux : 01/05/2018 Durée estimée : 6 Mois

Rénovation des écoles
 Montant estimatif : 30 694,16 € ht (37 552,99 € ttc)
 Subvention Conseil Départemental : 30%
 Subvention DETR : 26%

Début des travaux : 1/07/2018
 Durée estimée : 2 mois

Aménagement du centre-bourg - 1^{re} tranche
 Montant estimatif : 142 600,00 €
 Subvention Conseil Départemental : 30%
 Début des travaux : 01/05/2018
 Durée estimée : 18 mois

Construction des vestiaires du stade de la Leu
 Montant estimatif : 416 350,00 € ht (499 620,80 € ttc)
 Subvention État : 20%

Subvention Conseil régional : 20%
 Subvention Conseil Départemental : 30%
 Début des travaux : 01/09/2018
 Durée estimée : 18 mois

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nécessité de signer UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR LE PERSONNEL ASSURANT LA SURVEILLANCE DANS LES CARS DE TRANSPORT SCOLAIRE réf : 2018D024 avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de créer quatre postes accroissement temporaire d'activités réf : 2018D025 non permanents sur le grade d'adjoint technique (3 adjoints techniques, à temps complet, affectés aux services techniques pour une période de 12 mois & 1 adjoint technique, à temps non complet, affecté à la restauration scolaire et à l'entretien des bâtiments communaux).

À la demande de M. et M^{me} ROST Bernard, Le conseil adopte le fait de créer le NUMÉRO DE VOIRIE réf : 2018D026 suivant, ZL 0120 :
 1 Le chemin des morts,

Questions diverses :

1. Didier VUADELLE et Gérard SOURISSEAU font un point sur l'actualité de l'Agglo.
 Suite à l'audit financier réalisé, plusieurs décisions seront soumises au vote des délégués :



- Augmentation de 10% de la taxe d'habitation (pourcentage Agglo),
- Conservation par l'Agglo du FPIC, auparavant reversé aux communes,
- Rétrocessions aux communes de certaines compétences (portage de repas, équipement sportifs).

Didier VUADELLE propose un vote de principe aux conseillers concernant l'augmentation de 10% de la taxe d'habitation par l'Agglo. Il votera ainsi au nom des conseillers lors du vote à l'Agglo. Le conseil vote contre.

2. Jean GARNIER CASTELLI suggère de faire accepter gratuitement par la Déchetterie les rebuts tels que pneus, huiles, peintures (à l'aide d'une campagne d'information nous préserverons nos bois, nos fossés et notre sous-sol). Gérard SOURISSEAU indique que la déchetterie est un équipement de l'Agglo. Les pneus et huiles sont acceptés gratuitement pour les particuliers. Pour les entreprises, ce service est payant comme dans toutes les déchetteries.

3. Sébastien JACOB interroge sur les projets à venir dans le quartier du Gros Jacques. Didier VUADELLE présente les 3 parcelles qui pourraient être vendues (plan en annexe).

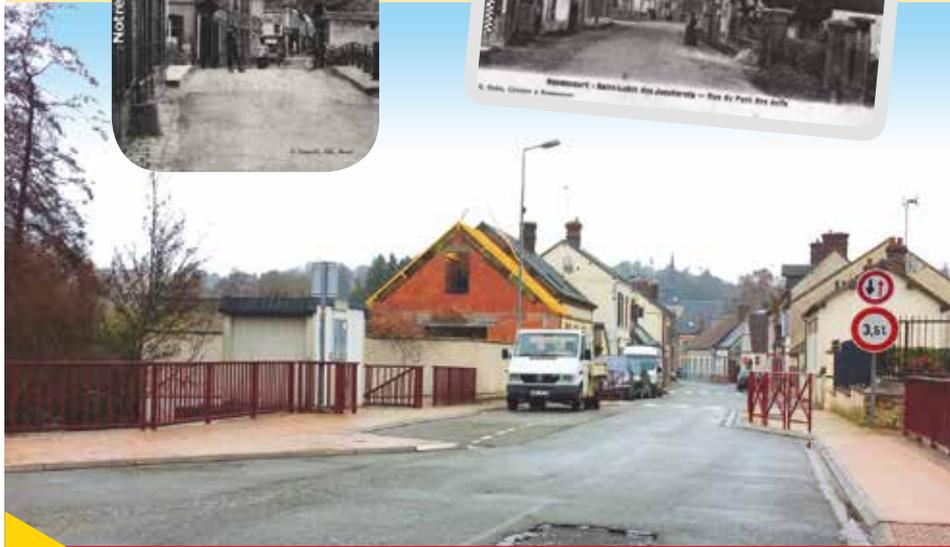
4. Rodolphe MULLER fait part de la réunion sur les travaux d'assainissement et demande si la mairie prendra financièrement en charge une partie des travaux afin de soulager les particuliers.

Didier VUADELLE rappelle que les habitants peuvent soit, faire eux-mêmes les travaux dans les 2 ans, soit mandater le SEAP pour effectuer les travaux et peuvent dans ce cas obtenir une subvention. Ils devront sous 3 semaines procéder aux paiements de 50% du reste à charge. Il indique que les personnes en difficulté devront être accompagnées par le CCAS.

5. Danyelle LEFEVRE demande la mise en place d'un service de ramassage de déchets verts.

Didier VUADELLE précise que ce service existe déjà pour les personnes en difficulté.

6. Bruno FARINA demande qu'un bilan sur la participation citoyenne mise en place il y a 6 mois soit réalisé.



LIEU MARQUANT Le pont aux juifs

On appelait ce pont, le "pont aux juifs" parce qu'il se trouvait en bas de la rue du Pont des Juifs.

Cette rue est aujourd'hui la rue Charles Renard.

Historiquement, cette rue faisait partie du bas de Nonancourt et ses habitants étaient juifs, ils avaient été isolés à cet endroit.

On entrant dans Nonancourt par l'actuelle rue du Vieux Pont, pont sur l'Avre, laquelle était au départ une voie romaine très étroite, on peut en juger puisque la ruelle des carreaux en est la continuité. Par la suite, les maisons de cette rue, frappées d'alignement, ont été remaniées pour faire la rue que vous connaissez aujourd'hui.

Spectacles des écoles

Dans le cadre du festival "Premiers arrivés", le festival jeune public de l'agglomération du Pays de Dreux, les écoles du Bourg et du Clos du Village ont mené ensemble un projet artistique.

Avec l'aide de conseillers pédagogiques en musique, chant et arts plastiques, les diffé-

rentes classes ont monté trois spectacles destinés à leurs parents.

Inspirés par l'œuvre de Nicky de Saint Phalles, les enfants ont exposé des sculptures individuelles et collectives.

Toutes les classes ont également interprété des chants accompagnés d'instruments de musique créés par leur soin.

Très beau résultat pour un travail de tout un trimestre.

Bravo aux enfants et aux enseignants !



Retour à la semaine de 4 jours

La (nouvelle) réforme des rythmes scolaires

C'était une des promesses d'Emmanuel MACRON durant sa campagne : laisser « plus de liberté » aux communes en leur laissant le choix de revenir à la semaine de quatre jours.

Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel BLANQUER a appliqué ce souhait dès la rentrée de septembre 2017.

Les communes de l'agglomération dont nous faisons partie ont souhaité pour diverses raisons (transport scolaire, etc.) de rester à quatre jours et demi pour 2017/2018.

Lors des premiers conseils d'écoles maternelles et élémentaires en octobre 2017, le maire avec l'accord de son conseil a demandé de mettre à l'ordre du jour cette réforme. L'ensemble des enseignants, parents d'élèves élus donnent leur avis pour le retour ou pas à quatre jours pour la rentrée de septembre 2018.



Après plusieurs échanges (nouveaux horaires, transport, périscolaire, etc.) suivis d'un vote, il s'est avéré qu'une majorité souhaitait revenir à quatre jours.

En novembre 2017, le conseil municipal a voté, suite aux avis favorables des quatre conseils d'école, le retour à la semaine de quatre jours dès septembre 2018.

La mairie a fait parvenir à l'inspection académique les comptes rendus des quatre conseils d'école ainsi que la délibération du conseil municipal.

La demande a été validée par le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen).

Les nouveaux horaires proposés pour septembre 2018

- # Maternelles :
8h55 - 12h00 - 13h30 - 16h25
- # Élémentaires :
8h40 - 12h10 - 13h40 - 16h10



À la découverte du nouveau site internet...

Le nouveau site internet de Saint-Lubin a été mis en ligne en ce début d'année 2018.

Ce nouveau contenu web se révèle être "Responsive Web Design". Autrement dit, il s'adapte à tout type de support d'affichage quel qu'il soit : tablette, smartphone et ordinateur.

Plus moderne, ergonomique, concis et hiérarchisé, il vous offre une navigation facile et rapide. Un menu hiérarchisé en fonction des besoins des utilisateurs avec un code couleur correspondant aux différentes rubriques donne plus de cohérence et de précision à la navigation.

Des boutons raccourcis vous sont suggérés pour accéder directement aux informations dont vous avez besoin, et que vous pouvez également retrouver dans les accès rapides.



Vous pouvez alerter les équipes communales grâce à l'œil citoyen. Cet outil vous donne la possibilité de signaler les incivilités dont vous êtes témoin.

Ainsi, il suffit de remplir un formulaire avec vos coordonnées et de laisser votre message accompagné d'une image ou un document. Ces informations seront transmises directement à la ville qui prendra les moyens nécessaires afin de répondre au mieux à votre réclamation.

L'œil citoyen

Facilitez vos démarches

Toutes les démarches concernant le service d'état civil peuvent se faire en ligne sur le site internet.

Ainsi, si vous souhaitez un acte de naissance, de mariage ou de décès, plus besoin de vous déplacer en Mairie. Il vous suffit de faire vos demandes d'acte en ligne simplement en un clic ! Pour ce faire, nous avons mis à votre disposition un formulaire "Demande d'acte" qui se trouve dans la sous-rubrique "État civil" de la rubrique "VOS DÉMARCHES".

Remplissez le formulaire avec les informations qui vous sont demandées et intégrez les pièces jointes nécessaires.

St-Lub Info

SAINT LUB'INFO - le bulletin municipal

Retrouvez ici le dernier numéro de votre bulletin municipal.
Voir tous les bulletins.

Vous retrouvez bien sûr toutes les actualités récentes qui touchent la commune, ainsi que l'agenda des événements culturels qui s'organisent tout au long de l'année. Vous désirez consulter le dernier Saint Lub' Info ?

Vous pouvez le faire sur la page d'accueil du site dans la cadre vert. Pour relire tous les anciens numéros déjà publiés, dirigez-vous simplement dans la page "Publications" sous la rubrique "MA MAIRIE".

Pour bénéficier de toutes les dernières infos de la commune vous pouvez vous inscrire à la newsletter en indiquant simplement votre email sur le site.

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

Saisissez votre adresse email :

Nouveau



Instagram

Vous pouvez également nous suivre sur Facebook en likant notre page Mairie Saint Lubin des Joncherets et sur Instagram @com.stlubin pour bénéficier des dernières actus de la commune.

DÉMANDE D'ACTE

Vos demandes d'État Civil en ligne

OU VOUS ENRÔLER EN LIGNE EN S'INSCRIVANT EN LIGNE

Report du Festival « Music en Avre » en 2019

En accord et sur conseil de la SPEDIDAM, nous avons décidé de reporter l'organisation de notre Festival « Music en Avre » en 2019.

Le montage financier, des problématiques techniques et un retard important pris sur la programmation sont à l'origine de cette décision. Nous nous sommes donc donnés un

peu de temps pour que la première édition du Festival puisse être une totale réussite. Nous tenons à remercier les 60 bénévoles qui se sont spontanément proposés pour nous aider et nous savons que nous pourrions compter sur eux en 2019.

 **On se donne rendez-vous dans un an !**



Conférence sur les AVC

La conférence sur les accidents vasculaires cérébraux, organisée par la MDA, a eu un franc succès, 145 personnes étaient présentes. La séance a été ouverte par Gérard Sourisseau président.

Le Docteur P. Rondepierre, chef du service de neurologie de l'hôpital de Dreux, a expliqué très précisément le cheminement du sang dans les veines et artères du corps humain. Il a également insisté sur le fait que lorsqu'une personne présente un AVC ; surtout ne pas attendre pour appeler le SAMU.



POUR PERMETTRE AU PATIENT DE RÉCUPÉRER TOUTES SES FONCTIONS IL FAUT INTERVENIR EN MOINS DE 3 HEURES

Concours des maisons et balcons fleuris

Lhiver nous a semblé long, mais nous pouvons à nouveau profiter de nos jardins. Vous le savez sans doute, votre ville de St-Lubin-des-Joncherets organise un concours pour tous les jardiniers et jardinières en herbe qui embellissent leur domicile visible de la rue.

Alors si votre main verte lubinoise est très présente, n'hésitez pas à vous rendre à l'accueil de la mairie ou sur le site Internet de la ville mairie@ville-saint-lubin-des-joncherets.fr afin de lire le règlement et vous inscrire à notre concours annuel gratuit.

Trois catégories seront primées :

- # les maisons fleuries avec jardin visible de la rue,
- # les balcons, terrasses, fenêtres ou façades,
- # les entreprises lubinoises

Les inscriptions seront closes le samedi 2 juin 2018.

Les lauréats seront récompensés au début de l'année 2019.

À vos plantoirs !

Du théâtre pour nos aînés

La MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) et la mairie ont proposé, le 29 mars dernier à la salle des fêtes, une pièce de théâtre pour les seniors intitulée "qu'est-ce qu'on attend pour être vieux" de la Compagnie Vol de Nuit. Son but était d'explorer les différentes thématiques de bien vieillir

dans un spectacle musical enjoué et un mini-forum était organisé autour de ce thème avec différents partenaires.

Le public était nombreux et pour clôturer cet après-midi un goûter était proposé permettant ainsi à certaines personnes de discuter avec les partenaires présents.



ÇA S'EST PASSÉ DEPUIS DÉCEMBRE... RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS

LES NOCTURNES DU
28 DÉCEMBRE



Les participants munis de bâtons lumineux se sont rassemblés dans la cour du château. Accompagnés d'un échassier, ils sont partis pour une balade, déambulation dans la commune au rythme des tambours battants. À leur retour au château tout le monde se retrouve à l'intérieur pour une escale musicale et visuelle. La soirée s'est clôturée dans une ambiance chaleureuse et conviviale autour de chocolat chaud, vin chaud et viennoiseries offerts par des commerçants locaux (la Cave des Arcades et la boulangerie Adamy).

LA CÉRÉMONIE DES VOEUX
À LA SALLE DES FÊTES



La cérémonie a commencé par une chanson interprétée par Fanny, une jeune lubinoise. Didier Vuadelle, a retracé les réalisations 2017. Siraba Dembéle, la sportive de hand-ball, a transmis un message vidéo de ces souhaits de bonne année aux lubinois. Après l'intervention de Anne Brosseau, directrice des services, le maire est revenu sur les projets à venir. La soirée s'est terminée par un apéritif convivial et chaleureux.



REMISE DES
MAISONS FLEURIES



C'est pour remercier tous ceux qui participent à l'embellissement de notre commune qu'est organisé ce concours des maisons fleuries. La qualité du fleurissement est un travail d'équipe alliant les employés communaux et les habitants de Saint-Lubin. Merci à tous.

LE REPAS DES
ANCIENS



Plus de 260 de nos aînés étaient présents au repas organisé à leur intention. Le repas réalisé par le traiteur de Longny-au-Perche dans l'Orne a été accompagné musicalement par l'orchestre de Patrick BODIN. Notre doyenne, Madeleine Carbonne, née en décembre 1918, étant absente, c'est Herminia Bodinot, née en février 1919, et Joseph Capazze, né en octobre 1922, qui ont présidé ce repas. La journée a été agréable pour toutes les personnes présentes.

LE SALON DU
JOUET ANCIEN



Mais qu'est-ce qui fait courir vers Saint-Lubin tous ces passionnés de petites voitures, trains miniatures, poupées, revues, ... Serait-ce cette nostalgie de l'enfance ou le goût pour les jolies choses ? À chacun sa réponse, en tout cas cette journée a encore été une grande réussite.

Atelier

Atelier mémoire

Une dizaine de personnes ont suivi cet atelier organisé par la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et mis en place par le CCAS. Dix séances de 3h ont commencé le 27 novembre pour finir le 13 février. À chaque rencontre l'animatrice donnait sur support papier des sujets qu'elle avait développés et faisait faire différents exercices pour mettre en pratique. Le groupe était très dynamique et convivial car l'animatrice, Véronique Le Guillous, a su mettre à l'aise et en confiance tous les participants.



Premier bébé de l'année

Cette année nous avons le plaisir d'accueillir des jumeaux, Lucas et Ethan sont nés le 4 janvier à Évreux.

Leurs parents, Alexandra Bridoux et Bryan Henry sont très heureux et nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

CRIA 28



Le Cria 28 recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe locale qui propose des cours pour adultes ayant besoin d'apprentissage du français.

Les ateliers se déroulent les mardis et vendredis de 9h30 à 11h30, hors vacances scolaires, à la maison de services au public 38 rue Charles Renard

Contact : Mme Flore Foulon Cria 28

Tél. : 02 37 36 09 19

E-mail : associationcria28@orange.fr ou accueilcria28@laposte.net

Site : www.cria28.com

Les nouveaux Lubinois



AIS : nouvelle entreprise Lubinoise

Cette société a été créée il y a 18 ans tout d'abord à Évreux, puis est venue s'installer à Nonancourt sur le site de Rubberia il y a 10 ans déjà. Sous la houlette de son dirigeant Julien Gaudin assisté par sa sœur et son père, l'entreprise a connu un fort développement ces dernières années qui a nécessité un agrandissement significatif. Entreprise spécialisée

dans le traitement et le recyclage industriel très technique, ses principaux clients sont des industries métallurgiques de pointe.

Afin de développer son activité, se mettre en conformité avec les grands référentiels qualité ISO 9001 et ISO 14001 et 18001, Julien Gauvin a donc fait construire son propre bâtiment plus adapté. Son équipe, actuellement composée de 8 salariés est à la recherche d'un comptable. Par ailleurs, il a encore en prévisions, plusieurs projets d'agrandissements. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans cette entreprise !

Site : www.aisfrance.fr

3 rue des Caves - ZI - 28350 St-Lubin-des-Joncherets - Tél. : 02 32 31 80 30

Terrains à vendre aux Ravigneaux

La 2^e tranche des terrains disponibles aux Ravigneaux est en cours de commercialisation.

Il reste des lots à la vente, n'hésitez pas à sauter sur l'occasion.

Pour plus d'informations tapez ce lien : <http://saedel.fr/fiche-terrain-part-eure-et-loir-71.html>

ou contactez la mairie au : 02 32 58 01 23



Concert des chorales de Jean d'Albi

Les chorales sont des lieux de thérapie de lutte contre le stress et l'isolement. Les écouter c'est aussi un plaisir et un moment de partage. Jean d'Albi a su, depuis 16 ans, allier l'art de la musique et du chant avec la convivialité de moments partagés et amicaux. Retrouvons les trois chorales du maître le samedi 9 juin à l'église de Nonancourt à 20h30, ce concert sera comme d'habitude suivi du verre de l'amitié pour renforcer encore plus les liens des lubinois avec cet artiste et ses élèves.



Retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal



Comme tous les ans la ville de Saint-Lubin-des-Joncherets organise la soirée du 13 juillet. La retraite aux flambeaux avec ses lampions partira de la salle des fêtes vers 22h.

Accompagnés par les Majo twirls de l'Avre, nous nous dirigerons vers le parc du château de M. Latour.

Le feu d'artifice sera tiré par M. Buisson (depuis 20 ans, cet artificier de la société BELLIER Pyro Events nous prépare et nous orchestre un spectacle pyrotechnique toujours renou-

velé). Ensuite retour à la salle des fêtes où le DJ de "total évènement" nous fera danser. Une buvette tenue par l'association Loisirs & Fêtes vous proposera boissons et friandises.

Les expos

PETIT TOUR AU MOYEN-ÂGE

Du 19 mai au 10 juin à l'orangerie, nous ferons "un petit tour au Moyen-Âge". Cette exposition interactive s'adresse à tous, elle nous fait découvrir l'architecture, la nourriture, les soins, les métiers...de cette période de notre histoire. En parallèle, vous serez invité à participer à plusieurs visites guidées de la cité médiévale de Nonancourt ou à des ateliers de calligraphie. Un jeu-concours installé dans les vitrines de Saint-Lubin vous permettra de tester vos connaissances sur le Moyen-Âge dans notre vallée ou plus largement. Le site internet de la mairie ainsi qu'un dépliant vous précisera toutes ces actions.



SNAP

Comme tous les ans, nous participons au SNAP (Salon National d'Art Photographique) de Vernouillet. Cette année, Laurence Gélineau exposera à la chapelle de l'Ermitage ses photos illustrant deux thèmes: "Entre ciel et mer" et "White" que vous pourrez voir les week-end des 2-3 et 9-10 juin. La mairie accueillera pendant cette semaine-là Hélène Angoulevant qui vous montrera "Les petites bêtes de l'aqueduc". Le vernissage de ces deux expos se déroulera le samedi 2 juin à partir de 11h.



Bibliothèque

RECHERCHONS BÉNÉVOLES

La bibliothèque est un lieu de culture mais pas seulement : des bénévoles s'y retrouvent pour couvrir les livres, encadrer les animations... Tout cela de manière conviviale, sans contrainte de régularité (une fois par semaine, par mois... à leur convenance). Si vous êtes intéressé, il nous faudrait des personnes sachant se servir de manière basique d'un ordinateur pour, lors des permanences, enregistrer les prêts de livres.

UNE NOUVELLE SECTION "LUDOTHÈQUE" est ouverte, si vous souhaitez participer avec des enfants à des jeux de société, faites-vous connaître auprès de notre bibliothécaire.

LE KILO-SHOP

La bibliothèque est "désherbée" tous les ans. Ces livres ainsi que de nombreux dons sont vendus lors de cette journée du samedi 2 juin sur le parking de la bibliothèque. Pour 1€ le kilo, vous pouvez regarnir vos rayons, l'argent récolté sert à l'achat de nouveaux spécimens.



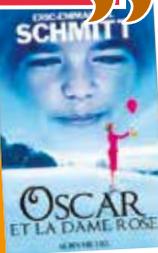
Le livre à lire proposé par les lectivores

OSCAR ET LA DAME ROSE - ÉRIC-EMMANUEL SCHMITT

Il est des livres qu'on lit et qu'on oublie plus ou moins vite. Oscar et la dame rose font partie de ceux qu'on n'oublie jamais !

Oscar va mourir bientôt. Il le sait puisque le traitement n'a pas marché. Mais Madame Rose va lui offrir une vie entière parce que chaque jour qui lui reste à vivre comptera pour 10 ans. Alors on rit des maladresses de l'adolescent amoureux de la petite bleue de la chambre d'à côté, on l'admire quand il défie le caïd du service qui lui cherche des noises, et on s'émeut quand il écrit à Dieu !

Et on aime la dame rose qui jusqu'à la fin l'aidera à finir de vivre sa vie.



AGENDA

Mercredi 16 mai
CHENILLETES

Bibliothèque # 16h

Du 19 mai au 10 juin

EXPO "UN PETIT TOUR AU MOYEN-ÂGE"

Orangerie

Samedi 2 juin
KILO-SHOP

Bibliothèque # journée

du 2 au 10 juin

EXPO PHOTO SNAP

Mairie et Chapelle de l'Ermitage

Mercredi 6 juin
CHENILLETES

Bibliothèque # 16h

Samedi 9 juin

CONCERT DE CHORALES JEAN D'ALBI

Église de Nonancourt # 20h30

Jeudi 21 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE

Salle des fêtes # 20h30

Vendredi 13 juillet
FEU D'ARTIFICE ET BAL

Salle des fêtes & Parc du château # 22h

Mardi 21 août
COMMÉMORATION

Monument américain # 18h

Samedi 1^{er} septembre
NETTOYONS LA NATURE

Parking Leclerc # 8h30

Dimanche 2 septembre
FOIRE À TOUT

Quartier des Caves # journée

Samedi 8 septembre
FORUM DES ASSOCIATIONS

Salle des fêtes de Nonancourt # 11h

Samedi 15 & dimanche 16 sept.
JOURNÉES DU PATRIMOINE

Parc, église, chapelle & orangerie

Samedi 15 et dimanche 16 sept.
"UN ATELIER EXPOSE"

Chapelle de l'Ermitage

Du 15 septembre au 7 octobre
EXPO "COULEURS"

Orangerie du Château

Samedi 22 septembre
CIRCUIT WADDINGTON

Différents lieux

Dimanche 30 septembre
FOIRE À TOUT

Quartier la Poterie # journée